

Nantes le 25 novembre 2016



**Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique**

**Objet : Programme de Rééquilibrage du lit de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes**

## Contribution dans le cadre de la concertation sur les études préliminaires

La « Gaule Nantaise » est une Association Agréée de Pêche et Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Fondée en 1907, elle regroupe près de 11000 pêcheurs amateurs dans la région nantaise. Elle est rattachée à la Fédération Départementale de Pêche de Loire-Atlantique.

Elle dispose de lots de pêche sur les domaines privés et publics, dont la Loire sur les « lots » situés en amont et aval de Nantes. Notre Association est donc directement concernée par les projets du Contrat Loire et annexes, et particulièrement par le secteur stratégique de Bellevue.

Lors des nombreux débats qui ont eu lieu en 2015/2016 dans le cadre du Plan Loire, des travaux du GIP estuaire, des ateliers de l'agglomération nantaise (Nantes et ma Loire), ou encore au sein du Comité Loire pour Demain dont la « Gaule Nantaise » est membre, notre association a pris une position de principe sur le projet de Bellevue qu'elle a exprimée officiellement dans une délibération de son Conseil d'Administration du 29 avril 2016 et qui est présentée ci-après.

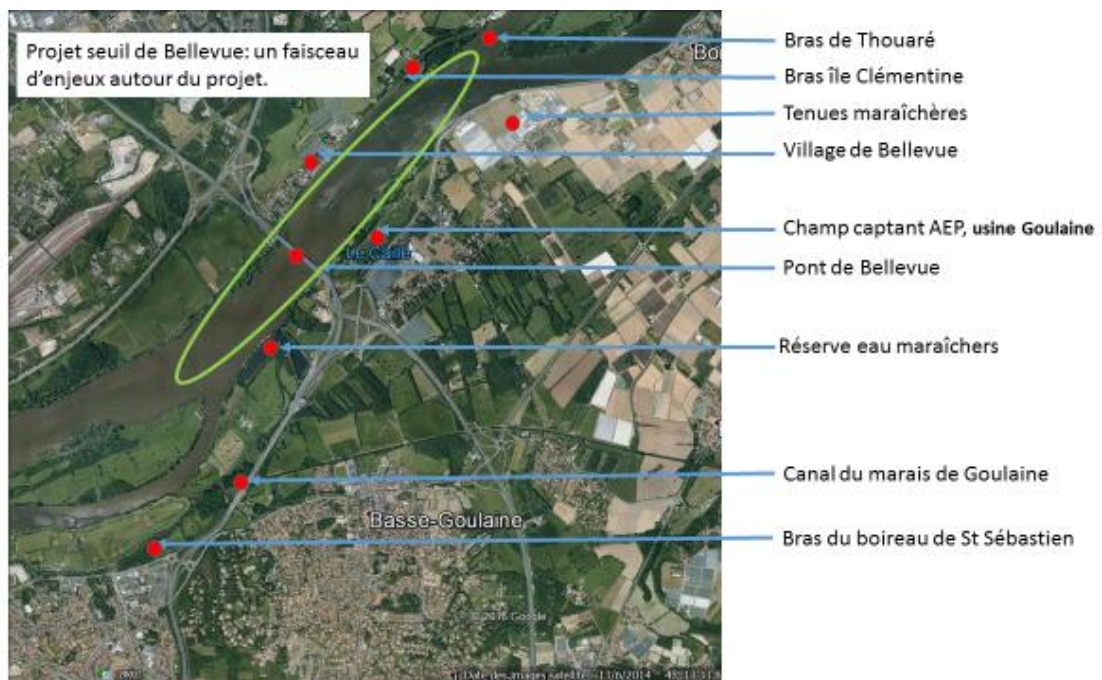
*Proposition de délibération soumise au CA de la « Gaule Nantaise » du 29 avril 2016:*

- *Le CA de la Gaule Nantaise approuve la réflexion du Comité Loire pour Demain demandant dans le cadre du « Plan Loire et de ses Annexes » une étude élargie du projet de relèvement de la ligne d'eau d'étiage de la Loire à Bellevue, en amont et en aval du pont de Bellevue.*
- *Le « CA » souhaite que le projet de « seuil progressif » optimise la liaison d'alimentation en eau de Loire vers le « boireau » de St Sébastien et le vannage du canal de Goulaine de façon à:*
  - *assurer une meilleure qualité d'eau et favoriser un auto curage du boireau (privilégier un flux d'eau de Loire descendant)*
  - *relever le niveau d'eau de Loire permettant une plus grande fréquence d'échanges avec le marais de Goulaine.*

Au cours de la réunion organisée par VNF le 10 novembre 2016 à Ancenis, nous avons exprimé oralement l'avis de notre Conseil d'Administration. Cette position a été également portée par 6 autres participants dont les élus de Thouaré, Ste Luce et St Sébastien.

Suite à la présentation du bureau d'études chargé de cette opération, nous avons bien retenu la nécessité de limiter pour des raisons de calibrage l'épure géographique du projet à une section de fleuve en chenal unique. Par ailleurs 3 scénarios de tracés du chenal dans le futur seuil ont été présentés : 2 dans le tracé du chenal actuel et un troisième passant en rive droite près du village de Bellevue.

Compte tenu de ces nouveaux éléments, et compte tenu du faisceau d'enjeux importants qui existent dans le périmètre de Bellevue (voir schéma ci-après), nous confirmons l'intérêt de maintenir un périmètre d'étude préalable aussi large que possible pour répondre au mieux à toutes les sollicitations d'usages importants qui existent autour du site de Bellevue.



Parmi les trois scénarios de tracé de chenal qui ont été présentés, celui qui rétabli le passage sur l'ancien seuil rocheux en rive droite nous paraît intéressant car il semble par son tracé plus sinueux, être mieux à même d'amortir naturellement l'effet de la marée dynamique.



Association Agréée de Pêche  
et de Protection du Milieu aquatique

Proposition de périmètre d'étude  
du futur seuil de Bellevue et de  
l'axe d'écoulement du chenal,  
suite à la réunion du 10  
novembre 2016 à Ancenis

Le Conseil d'Administration de la « Gaule Nantaise » se tient à la disposition de VNF et des bureaux d'études pour tous compléments d'informations.

Etabli le 24 novembre 2016 par Roger LEROY Administrateur Gaule Nantaise, responsable « rivières ».